



Communiqué du SNTRS CGT Haro sur les organismes publics de recherche !

Lors du dernier colloque de la très élitiste association « Qualité de la Science » Thierry Coulhon, actuel conseiller Enseignement Supérieur Recherche et Innovation du Président de la République, a pointé les choix budgétaires des organismes de recherche comme responsables de l'insuffisance des financements des laboratoires. Pour ce monsieur, qui émargeait à 180 000€ brut par an quand il était Président de Paris Sciences et Lettres, s'il n'y a plus d'argent pour les budgets récurrents c'est parce que les organismes « *sont aujourd'hui étranglés par leur masse salariale car ils ont choisi de recruter beaucoup de chercheurs et très peu d'administratifs* » ! Que le conseiller du Président de la République reproche aux organismes de recherche de recruter des chercheurs interroge sur l'avenir de la recherche dans notre pays. Pour ne pas être en reste, le Président de la Conférence des Présidents d'Université Gilles Roussel a abondé dans son sens. « *Le choix du CNRS de maintenir la masse salariale des chercheurs au détriment de l'administration est un choix insidieux qui se reporte sur les universités* ». Pour Arnold Munnich, professeur d'université directeur d'une unité mixte sous tutelle de l'Inserm, « *l'autonomie des universités ne s'est pas accompagnée de la modification de la feuille de route des organismes : Résultat, on a deux pilotes dans l'avion et il existe une claire compétition entre les deux dans le rôle d'opérateur de recherche. C'est un réel problème qui pénalise déjà notre dispositif de recherche* ». Pour Pierre Glaudes, Directeur du département évaluation des entités de recherche au HCERES « *la question de l'avenir des organismes est toujours là, mais sans solution. Le système actuel est générateur de tension et ne favorise pas la véritable autonomie* ». Pascale Briand, ex Directrice générale de l'ANR, maire LR d'une commune de Loire Atlantique, qui après avoir été chercheuse à l'Inserm navigue dans les cabinets ministériels depuis 1994, n'y va pas par quatre chemins. Si « *l'université a fait un chemin considérable* » « *les organismes constituent aujourd'hui une perturbation* ». Elle ne se gêne pas pour appeler, sans être contredite, à la suppression des organismes qui « *constituent des freins pour l'avenir* ».

Il y a peu la Coordination des universités de recherche intensive (CURIF) qui regroupe 19 universités revendiquait d'émarger au programme budgétaire 172 (Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires) qui finance les organismes de recherche, en plus du programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire).

« Je suis là pour transformer le pays » affirmait E. Macron lors de sa conférence de presse du 15 octobre. Cette transformation passe-t-elle par la disparition des organismes de recherche dans le monde monarchique des responsables politiques des universités ?

Les liens étroits entre organismes de recherche et l'enseignement supérieur existent depuis la création des organismes, plus de la moitié des laboratoires des universités françaises sont des laboratoires associés aux organismes de recherche. Mais contrairement aux universités, les organismes assurent leurs missions sur l'ensemble du territoire national et sont à même de coordonner leur politique scientifique au niveau national et international. Les restructurations en cours qui mettent en concurrence les sites les uns avec les autres empêchent toute coordination nationale de la part des universités.

Les 8 organismes de recherche publique qui émargent au programme 172 emploient plus de 57 000 personnels scientifiques et administratifs titulaires et contractuels dévoués à temps plein à la recherche dans tous les domaines scientifiques sur des thématiques de recherche fondamentale, finalisée ou technologique. C'est un potentiel de recherche inestimable que lorgnent les présidents d'universités pour asseoir leur ambition d'opérateurs uniques de la recherche publique en France. L'intégration des personnels des organismes serait aussi une aubaine pour endiguer les saignées causées par les politiques successives d'austérité qui ne permettent pas aux universités d'assumer dans de bonnes conditions l'entrée massive d'étudiants en licence et leurs missions élargies de formation.

Faire émarger les universités au programme 172, qui plus est à budget quasi-constant, c'est non seulement récupérer des moyens dévolus aux organismes mais c'est aussi leur enlever les moyens de conduire des politiques scientifiques avec un degré d'autonomie significatif vis-à-vis du Ministère, des universités ou d'autres partenaires. La France a besoin de préserver et développer son potentiel de recherche publique, les organismes de recherche en sont les seuls acteurs nationaux. Leur qualité est reconnue internationalement et ils sont attractifs pour les chercheurs du monde entier. Les dissoudre dans la politique de site ne peut qu'affaiblir les capacités de recherche du pays, et in fine se retourner contre les universités elle mêmes.